



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| <b>Conseil municipal du</b>    | 20/10/2015       |
| <b>Convocation du</b>          | 16/10/2015       |
| <b>Conseillers en exercice</b> | 11               |
| <b>Conseillers présents</b>    | 7                |
| <b>Président</b>               | Jean Claude Pons |
| <b>Secrétaire</b>              | Pat Von Essen    |

**Présents :**

Bifante Marion , Dargère Hedy 1° adjoint , Morin Marc, Piccin Annie, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2° adjointe et Alexandre Brigitte,

**Excusés :** July Rauscher, Piel Isabelle, Moreno Parfait, Falconner Heather

**Pouvoir :** néant

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ PARC NATUREL REGIONAL DES CORBIERES**

Marion Bifante qui nous représente à l'association de préfiguration nous indique que les études préalables sont favorables et que la CNPN (commission nationale de protection de la nature) a donné un avis favorable sous réserve de revoir certaines limites. La poursuite du processus passe par la création d'un syndicat mixte auquel il est demandé aux communes d'adhérer. Le financement de ce syndicat sera assuré par la Région à hauteur de 35%, les Départements 35%, l'Etat à 20% et les communes pour 10% soit à peu près 1€ par habitant. Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au syndicat mixte et nomme Marion Bifante titulaire et Marc Morin suppléant.

### **2/ LOTISSEMENT DE COUTIEUX**

Mr le Maire fait part de la décision de l'EPFR de suivre le projet de la commune en ce qui concerne le rachat de des terrains du lotissement en déshérence de Coutieux. La convention proposée est sur 8 ans pour un montant de 350 000€.

Le conseil se félicite de cette décision et vote à l'unanimité pour la signature de la convention avec l'EPFR

### **3/ CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT PARTICIPATIF DE COUTIEUX**

Mr le Maire donne lecture du cahier des charges du lotissement de Coutieux qui est destiné à préciser les engagements de la commune et ce que la commune attend en contrepartie des candidats ; le texte proposé par JC Pons est adopté par le conseil municipal.

La séance est levée à 23h50.

Le Maire  
Jean Claude Pons

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Pons', is written over a faint, illegible stamp or background.